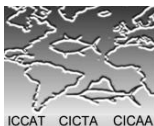


INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISIÓN INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACIÓN DEL ATÚN ATLÁNTICO

Madrid, le 4 février 2021

CIRCULAIRE ICCAT # 738 / 2021

OBJET : DEMANDE DE STATISTIQUES CONCERNANT LES THONIDÉS ET LES ESPÈCES ASSOCIÉES DE L'ATLANTIQUE DANS LA ZONE DE LA CONVENTION DE L'ICCAT

Les données statistiques et biologiques sont un aspect essentiel de l'évaluation et de la gestion des ressources relevant de l'ICCAT. En vertu des dispositions de l'annexe II de l'Article IX de la Convention (renforcées et entérinées par plusieurs résolutions et recommandations), les Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités non contractantes coopérantes (ci-après dénommées « CPC ») de l'ICCAT sont tenues de fournir toute information scientifique disponible d'ordre statistique, biologique et autre que la Commission pourrait solliciter afin de poursuivre les objectifs de la Convention de l'ICCAT.

Données requises

- 1. Données sur la tâche 1, la tâche 2, et autres** (comme spécifié dans l'**appendice 1**).
- 2. Données de marquage :**
 - a) Résumé des activités de marquage (prospections scientifiques, marquage opportuniste, etc.), à la fois conventionnelles et électroniques.
 - b) Information relative au marquage et à la récupération des marques conventionnelles se rapportant aux thonidés, aux espèces apparentées et aux requins pélagiques présents dans la zone de la Convention de l'ICCAT.
 - c) Information sur le marquage électronique, informations récapitulatives et complémentaires également en rapport aux thonidés, aux espèces apparentées et aux requins pélagiques présents dans la zone de la Convention de l'ICCAT.
- 3. Données complémentaires sur :**
 - a) Prises accidentelles d'oiseaux de mer [Rec. 07-07, Rec. 11-09, Rec. 11-10, Rec. 16-14]
 - b) Prises accidentelles de tortues marines [Rec. 10-09, Rec. 11-10]
 - c) Les échantillons de tailles de thon rouge prélevés dans les fermes (pendant le transport vers les fermes et/ou la mise à mort dans celles-ci) [Rec. 06-07]
 - d) Les échantillons de taille/poids de thon rouge au moyen de systèmes de caméra stéréoscopique [Rec. 19-04]
- 4. Demande explicite de révisions historiques par la Commission et demandes du SCRS :**
 - a) Nombre historique de DCP déployés [Rec. 19-02 para. 31]
 - b) Données historiques des observateurs nationaux sur les thonidés tropicaux en utilisant le formulaire ST09.

Une liste complète des exigences est fournie en ligne à l'adresse www.iccat.int/fr/submitSTAT.html, y compris les formulaires électroniques associés pour la soumission des données.

Date limite

La date limite générale de soumission de toutes les données est le 31 juillet 2021. Les formulaires officiels (version 2021) de soumission des données requises sont disponibles en ligne www.iccat.int/fr/submitSTAT.html.

Il convient de noter que pour les stocks dont il est prévu qu'une réunion d'évaluation intersessions ait lieu en 2021, les délais suivants ont été approuvés par le SCRS et la Commission :

<i>Réunion intersessions de préparation des données/d'évaluation</i>	<i>Date limite</i>
Réunion de préparation des données sur le thon rouge de l'Atlantique Ouest	19 mars 2021
Réunion de préparation des données sur le thon obèse	6 avril 2021
Réunion d'évaluation du stock de germon de la Méditerranée	4 juin 2021

Le Secrétariat accusera réception de toutes les données.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif de l'ICCAT



Camille Jean Pierre Manel

– **Mandataires de la Commission:**

Président de la Commission : R. Delgado
Premier vice-Président : S. Depypere
Deuxième vice-Présidente : Z. Driouich
Président du SCRS: G. Melvin

Président du COC : D. Campbell
Président du PWG : N. Ansell
Président du STACFAD : H.A. Elekon
Vice-Président du SCRS: R. Coelho

– **Chefs de délégation/Chefs scientifiques/Correspondants de marquage**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

**DIRECTIVES ET INSTRUCTIONS CONCERNANT LES INFORMATIONS STATISTIQUES
ET BIOLOGIQUES REQUISES**

Couverture des données

À des fins scientifiques, toutes les données statistiques/biologiques requises devraient toujours être déclarées en prenant comme référence l'"**année civile**" (du 1er janvier au 31 décembre).

Données sur les thonidés, espèces apparentées et requins pélagiques pêchés dans la **zone de la Convention de l'ICCAT** (océan Atlantique et mers adjacentes) tels que spécifiés ci-dessous :

- **Nouvelles données pour 2020** : toutes les nouvelles informations sont requises.
- **Les mises à jour historiques (jusqu'en 2019)** peuvent également être déclarées (formats précisés ci-dessous) en tenant compte des normes de révision actuelles du SCRS :
 - Les données provisoires et préliminaires (les trois années les plus récentes : 2019, 2018, 2017) peuvent être actualisées.
 - Les données historiques (2016 et années antérieures) doivent être accompagnées d'un document SCRS expliquant et appuyant la révision proposée.

Formats

Tous les formulaires suivent les **formats/structures** officiels **adoptés par l'ICCAT**. Les formulaires électroniques ont été actualisés en 2021 (version : « **2021** »), suite aux recommandations adoptées par le SCRS et la Commission en 2020. Par conséquent, seules les données déclarées en utilisant la toute dernière version (à : <https://www.iccat.int/fr/submitSTAT.html>) seront acceptées.

REMARQUE : les données fournies dans les **rapports annuels et/ou dans d'autres documents ne sont pas** considérées comme ayant été soumises conformément aux exigences de la présente circulaire.

Principaux changements structurels apportés aux formulaires de l'ICCAT (version : « 2021 »)

Aucun changement structurel n'a été apporté aux formulaires statistiques de 2021. Le SCRS a reclassé les données existantes déclarées dans les formulaires ST07, ST08, ST09 et ST10 dans la nouvelle **tâche 3**. Tous ces formulaires ont donc reçu comme préfixe "tâche 3".

Liste des jeux de données requis par formulaire

Jeu de données	Formulaire (sous-formulaire)	Description	Remarques
Caractéristiques de la flottille de la tâche 1	ST01-T1FC (ST01A, ST01B)	Caractéristiques de la flottille active (par navire OU par composante de la flottille) dans l'océan Atlantique et la mer Méditerranée par année civile. Ne s'applique qu'aux navires de pêche présentant un effort de pêche positif (pêchant activement) et pêchant n'importe laquelle des espèces relevant de l'ICCAT dans la zone de la Convention.	S'il y a lieu, la liste des navires enregistrés (registre des navires de l'ICCAT) peut être explicitement sollicitée au Secrétariat au préalable.
Tâche 1 - Prises nominales	ST02-T1NC (ST02A, ST02B)	Estimations de la prise totale de l'année (civile) en poids vif (kg) (débarquements, rejets morts, rejets vivants, prise de thon rouge vivant transférée dans des fermes) désagrégées par flottille, espèce, année, engin, zones d'échantillonnage et zone de pêche.	Devrait inclure toutes les captures (ciblées, non ciblées/accidentelles), y compris des pêcheries récréatives/sportives, des bateaux de recherche et navires-écoles. Les captures "ZÉRO" devraient être explicitement déclarées dans le sous-formulaire ST02B.
Tâche 2 - Prise et effort	ST03-T2CE	Statistiques mensuelles de prise (composition spécifique de toute la capture) et d'effort, classifiées par flottille, engin, mois et carrés géographiques (palangre : Résolution de 5x5 ou supérieure, autres engins : résolution de 1x1 ou supérieure).	De préférence, données d'observation obtenues de diverses sources (carnets de pêche, ventes à la criée, échantillonnage au port, ports de débarquement, transbordements, etc.). Ce pourrait être également des estimations équivalentes, extrapolées aux données de capture nominale de la tâche 1.
Échantillons de taille de la tâche 2	ST04-T2SZ	Fréquences de taille réelle (classes de taille/poids) ainsi que nombre de poissons échantillonnés, désagrégées par flottille, engin, unité de l'échantillon, mois, rectangles géographiques (1x1, 5x5, 5x10, 10x10) ou zones d'échantillonnage de l'ICCAT (échantillonnage au port).	Uniquement pour les fréquences des tailles/poids observés (c.-à-d. sans procédures de substitution/d'extrapolation). Utiliser un formulaire par espèce (pour toutes les années requises).
Estimations de la prise par taille de la tâche 2	ST05-CAS	Prise par taille : estimations de la composition par taille de la prise (équivalente en poids aux données de capture-tâche 1), désagrégées par flottille, engin, mois et carrés géographiques de 5x5. Uniquement pour : thon rouge, germon, albacore, thon obèse, listao et espadon.	<i>Obligatoire</i> pour les CPC comptant d'importantes captures de ces espèces. <i>Facultatif</i> pour les autres CPC. Il convient d'informer le SCRS de la méthodologie utilisée pour obtenir ces estimations (inférence statistique, substitutions, processus d'extrapolation, etc.).

Tâche 2 - Échantillons de taille dans les fermes	ST06-T2FM	Fréquences de taille du thon rouge obtenues dans les fermes (pendant la mise en cage, l'engraissement, la mise à mort, etc.), y compris information sur la taille/le poids fournie par les caméras stéréoscopiques.	Mesures/estimations des poissons individuels (longueur et poids).
Tâche 3 - Activités des navires de support	ST07- TropSupVes	Activités des navires de support aux pêcheries de thonidés tropicaux autorisés à opérer dans la zone de la Convention de l'ICCAT	Pour la déclaration de l'emplacement et du nombre de jours en mer des navires de support ainsi que des navires de pêche associés.
Tâche 3 - Déploiement de DCP	ST08-FadsDep (ST08A, ST08B)	Le nombre de DCP réellement déployés sur une base mensuelle, par navire, rectangles statistiques de 1 ^o x 1 ^o , par type de DCP, en indiquant la présence ou l'absence de balise/bouée ou d'échosondeur associé au DCP et en spécifiant le nombre et le type de balise/bouée (p.ex. radio, sonar uniquement, sonar équipé d'échosondeur). Le nombre de balises/bouées activées et désactivées, de DCP perdus équipés de balises/bouées et de DCP transférés dans un mois qui ont été suivis par chaque navire. Il faut également fournir l'estimation du nombre moyen mensuel de DCP équipés de bouées actives par rectangles statistiques de 1x1.	Pour la déclaration du nombre de bouées déployées sur une base trimestrielle, ainsi que le type de DCP et la balise qui lui est associée.
Tâche 3 - Données du programme d'observateurs nationaux scientifiques	ST09-NatObProg (ST09A, ST09B, ST09C)	Données recueillies dans le cadre des programmes nationaux d'observateurs Soumission des prises accessoires observées, comprenant les interactions entre les flottes et les tortues marines et les prises accidentelles d'oiseaux de mer.	Le formulaire électronique mis à jour pour déclarer les données du programme d'observateurs scientifiques nationaux comprenait les recommandations du SCRS visant à permettre aux CPC de soumettre des données conformément à leurs règlements actuels sur les politiques de confidentialité des données.
Tâche 3 : Données d'échantillonnage au port	ST10-PortSamp	Données et informations recueillies dans le cadre des programmes d'observateurs nationaux (Rec. 16- 14, Rec. 19-02, Rec. 19-04)	Données par pays de débarquement et par trimestre : composition par espèce, débarquements par espèce, composition par taille et poids. Les échantillons biologiques appropriés pour déterminer le cycle vital devraient être prélevés dans la mesure du possible.

Informations générales :

- Toutes les informations statistiques/biologiques (formulaires avec les préfixes ST et TG) devraient être envoyées à l'adresse suivante : STATS_info@iccat.int
- Chaque formulaire électronique contient une feuille d'instructions accompagnée de notes explicatives concernant chaque champ de données. En outre, tous les codes standard de l'ICCAT (en vigueur) sont incorporés aux formulaires.
- Une fois l'en-tête de chaque formulaire rempli, un nom de fichier standard sera généré et proposé. Veuillez renommer et soumettre le formulaire avec le « nom du fichier proposé ». Ce nom servira de référence pour la correspondance future ou les demandes se rapportant au contrôle de la soumission des données.

Veillez contacter le Secrétariat de l'ICCAT (en utilisant : STATS_info@iccat.int) si vous avez des questions supplémentaires concernant la présente circulaire.